

9^{es} Jeux Africains, Alger, 11 – 23 juillet 2007

Rapport de l'équipe des Observateurs indépendants de l'Agence mondiale antidopage

I. INTRODUCTION

Les 9^{es} Jeux Africains ont accueilli 4 793 sportifs. Des contrôles du dopage avaient été planifiés dans 22 sports. Les sports équestres, les échecs et 3 sports de handicapés n'ont pas fait l'objet de contrôles du dopage.

Aucun contrôle hors compétition n'a été organisé avant les Jeux. En revanche, des contrôles en compétition ont pu être réalisés à compter de l'ouverture des villages des Jeux, le 4 juillet. Les règles prévoient la possibilité de prélever des échantillons sanguins mais en pratique il n'y a pas eu de prélèvement de sang.

Le plan de répartition des contrôles pour ces Jeux avait fixé à 570 le nombre d'échantillons d'urine dont au plus 35, en cyclisme, natation et athlétisme, devaient être analysés pour l'EPO. Ce chiffre de 570 avait été retenu en fonction de la capacité des laboratoires accrédités de l'AMA de Tunis et de Paris (pour les échantillons d'EPO) à analyser les échantillons durant ces Jeux et immédiatement après. Le nombre de contrôles prévus par jour a varié de 76 à 4 (un sport seulement le dernier jour) et en moyenne un peu moins de 50 contrôles par jour.

Le programme antidopage pour les Jeux relevait de la responsabilité du sous-comité antidopage¹ (ci-après CAD) du comité médical du Comité d'organisation des Jeux Africains (COJA) avec l'aide de la commission médicale du Conseil suprême du sport en Afrique et de l'Union africaine de médecine du sport (UAMS). Les changements au programme des Jeux décidés par le COJA ont compliqué la tâche du sous-comité antidopage. Ainsi celui-ci n'a pas été informé du déroulement des finales de tennis deux jours plus tôt que prévu. De même a-t-il dû avancer de deux jours ses opérations pour les demi-marathons et réviser l'horaire des séances finales de kick-boxing ainsi que celles de 4 demi-finales et finales de football.

Les 19 agents de contrôle antidopage (ACD) étaient tous médecins et volontaires du pays hôte, l'Algérie. Ceux qui n'étaient pas déjà des ACD intégrés dans le programme national avaient suivi 4 séminaires de formation mais n'avaient aucune expérience pratique. Les escortes (environ 50 hommes et 50 femmes) étaient également des volontaires, principalement des étudiants en médecine ou dans les disciplines paramédicales, sans formation pratique non plus.

2. ÉVALUATION DU PROGRAMME ANTIDOPAGE

L'envergure du programme antidopage planifié pour les 9^{es} Jeux Africains peut être considérée comme appropriée.

Le nombre de sportifs attendus changeait régulièrement et le CAD n'a pu établir ses plans que difficilement en fonction de chiffres constamment modifiés. Le nombre de sportifs présents finalement n'a été connu qu'après l'ouverture des Jeux. L'envergure du programme avait certes été fixée avant tout en fonction de la capacité des laboratoires, mais il est malaisé

¹ L'équipe d'audit/OI souhaite profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont pris part à ces Jeux et avec lesquelles il lui a été donné de travailler, en particulier le président de la commission médicale du COJA, le Dr Abdelkader Semid et les membres du CAD : son président, le Dr Zaher Belsoltane, le Dr Amine Loughraieb, le Dr Nabyl Debbak et le Dr Rabia Zeghmi. L'accueil réservé à l'équipe par ces messieurs et la coopération qu'ils lui ont prodiguée ont été exemplaires à tous égards.

d'imaginer comment d'un point de vue pratique le CAD aurait pu programmer davantage de contrôles à ces Jeux. À deux sports (tir et tennis) les contrôles planifiés n'ont pas eu lieu et il n'est pas sûr qu'il y ait eu des contrôles au demi-marathon le 23 juillet. Le chiffre de 512 contrôles réellement effectués (et seulement 23 des 35 prélèvements prévus pour l'EPO) reflète probablement, dans une certaine mesure, le nombre moins élevé de sportifs présents, mais ce résultat moindre appelle également des explications supplémentaires de la part du comité d'organisation. Certains sports à hauts risques avaient reçu un nombre de contrôles bas : lutte, football et volley-ball. Néanmoins, les OI considèrent que le nombre de 570 contrôles planifiés devrait être considéré comme un minimum de base pour les prochaines éditions. Un chiffre de 800 et plus pour la 10^e édition serait un objectif raisonnable compte tenu, entre autres, du nombre croissant de performances de classe mondiale réalisées par les sportifs africains.

3. ASPECTS OPÉRATIONNELS

3.1. AUT

Les dispositions prises pour la réception des demandes d'AUT et d'AUTa et la manière dont elles ont été examinées n'ont pas été comprises et n'ont donc pas pu être suivies par les délégations et les sportifs. Il n'est dès lors pas surprenant que cet aspect des Jeux ne puisse pas être considéré comme ayant respecté les dispositions des règles de ces Jeux, elles-mêmes établies conformément au Standard international pour l'AUT. Naturellement, il est difficile d'imaginer comment nombre des pays de ce continent pourraient être en conformité (absences de moyens de communication, sélection des sportifs à la dernière minute, manque d'expérience des AUT et de structures pour les traiter à l'échelon national). Les OI ont été informés que 13 AUT approuvées par la FI compétente étaient appliquées au cinquième jour des Jeux (aucune avant le début des Jeux). Il était impossible de respecter l'obligation du préavis de 21 jours. Dix-sept demandes d'AUTa ont été soumises durant les Jeux et cinq d'entre elles ont été refusées. Deux demandes d'AUT standard ont été accordées. Le comité pour l'AUT sud-africain a accordé à lui seul 17 AUTa. Les OI n'ont pas été invités à observer la première réunion du comité pour l'AUT de ces Jeux, mais ils ont pu observer deux réunions suivantes. À partir de ces observations et selon la documentation que les OI ont reçue en copie, l'importance du problème était flagrante : les formulaires utilisés n'étaient pas les bons, les éléments médicaux à joindre à l'appui de la demande n'étaient pas fournis.

Il est clair que l'AMA et autres organismes sont confrontés à l'immense tâche éducative qui devra rendre familières les diverses procédures pour l'AUT, favoriser la pratique et la mise en place des organes susceptibles d'aider au respect de cette part importante d'un « même terrain de jeu ».

3.2 INSTALLATIONS ET POSTES DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Treize postes de contrôle du dopage (PCD) avaient été installés sur divers sites des Jeux (pas sur tous), qui s'étendaient sur plus de 200 kilomètres à l'est et à l'ouest d'Alger. Tous les sites étaient préexistants (certains relativement anciens) et la plupart n'avaient pas été conçus en vue de compétitions internationales. Et, à l'exception du complexe sportif de Harscha (utilisé pour les finales de basketball) et de la halle d'haltérophilie à Bouismail, le poste de contrôle du dopage avait dû être improvisé sur place en utilisant un secteur comprenant des toilettes. Dans de telles circonstances, il n'était pas réaliste de s'attendre à ce que le Standard international puisse s'appliquer à la vaste majorité des PCD. Toutefois, les OI rendent hommage à l'énergie créatrice du CAD dans la préparation des PCD pour ces Jeux et dans la manière dont il a trouvé des solutions pour résoudre des problèmes structurels comme la nécessité d'espace supplémentaire pour accueillir le grand nombre de sportifs, représentants et escortes dans des salles d'attente indispensables lors des épreuves d'athlétisme, de natation et de judo et pour que davantage de salles de prélèvement soient prévues sur les sites sportifs lorsqu'il était évident que le simple nombre des participants menaçait de perturber l'ensemble du processus (c'est ce qui faillit arriver la première soirée de natation).

Des toilettes intégrées étaient tout simplement impensables sur de nombreux sites, de même que le respect de l'intimité (non pas que les OI aient entendu des plaintes à ce sujet). Le volume de bruit en arrière-fond dans la plupart des postes était considérable, la sécurité était respectée par le personnel du contrôle du dopage mais les autres officiels des Jeux n'y prêtaient guère attention.

3.3 SÉLECTION DES SPORTIFS

Le plan de répartition des contrôles prévoyait le contrôle de tous les sportifs médaillés d'or. Et des contrôles supplémentaires en athlétisme, cyclisme, natation et haltérophilie devaient être réalisés sur un médaillé et un autre finaliste sélectionnés aléatoirement. En escrime et judo un contrôle supplémentaire devait être réalisé sur un médaillé ou un finaliste sélectionné aléatoirement. Les membres de l'Union africaine de médecine sportive (UAMS) réalisaient la sélection de chaque jour avec le CAD, par exemple en athlétisme, boxe, escrime, natation aux environs de midi. Le résultat du tirage était ensuite communiqué aux ACD concernés. Dans d'autres sports tels que le judo, l'haltérophilie et les sports d'équipes, le représentant de la Fédération internationale sportive et le CAD faisaient de même le moment venu lors du match ou de la manche.

3.4 ACD et ESCORTES

Certains des ACD répondaient aux standards de compétences professionnelles les plus élevés. Les OI se sont clairement rendu compte que la moitié des ACD ne présentaient pas de réelle expérience antérieure, mais la vaste majorité d'entre eux s'est rapidement rendu maître de la situation et des conditions auxquelles ils ont été confrontés. Les OI n'ont observé de réelle incompétence que dans un seul poste. Le manque d'expérience est apparu tout à fait évident dans le traitement des échantillons partiels ou dilués : un trop grand nombre d'ACD ignoraient les procédures à suivre à ce sujet. Pratiquement à chaque fois, aucun échantillon supplémentaire n'était prélevé lorsqu'il était déterminé que les instructions sur la gravité spécifique n'étaient pas respectées.

En ce qui concerne les escortes, dont les tâches étaient souvent plus difficiles que ce qu'on imagine, l'absence d'expérience sur le terrain était également évidente : sportifs sans escorte, ou à la recherche de leur escorte, escortes cherchant leurs sportifs, sportifs laissés seuls dans la salle d'attente ou les toilettes, sportifs passant les échantillons sans témoin ou non correctement observés, notification intervenant seulement après la cérémonie de remise des médailles, sont autant d'observations communes. Tout au long du programme d'audit/OI, cette question a été fréquemment abordée avec le CAD et des améliorations sont intervenues au fur et à mesure du déroulement des Jeux.

Il a été procédé correctement aux notifications dans presque tous les cas (à l'exception de deux notifications manquées lors de la première soirée de judo, au cours de laquelle une décision contestée a entraîné une réaction considérable de la part des spectateurs, ce qui a rendu les circonstances extrêmement difficiles et potentiellement dangereuses. Toutefois lors de la soirée suivante, alors qu'une partie de l'assistance placée juste au-dessus de la zone de notification s'est insurgée, les escortes sont parvenues à procéder aux notifications voulues). Les OI ont également observé à partir des copies des formulaires de notification un grand nombre d'incohérences dans la manière dont les escortes remplissaient les cases des diverses heures sur ces formulaires (laissant à une occasion deux minutes à un sportif pour se présenter au PCD).

Le nombre d'escortes disponibles aux diverses épreuves/contrôles était bien planifié.

3.5 PROCÉDURES DE CONTRÔLE DU DOPAGE

Dans de nombreux sports (athlétisme, boxe, judo, aviron, natation (après la première soirée), taekwondo, haltérophilie) les OI sont heureux de souligner que la vaste majorité des contrôles

a été réalisée correctement et de manière professionnelle, rapidement et poliment. Toutefois un certain nombre des ACD n'étaient pas familiers avec les règles, procédures et standards : certains sportifs n'ont pas été autorisés à s'éloigner du PCD pour assister à une cérémonie de remise de médailles. Les problèmes inhérents aux échantillons partiels ou dilués ont déjà été mentionnés. Toutefois, la cause la plus fréquente de la préoccupation des OI, sujet régulièrement mentionné dans les comptes rendus quotidiens et abordé à la réunion journalière des ACD/OI, a été le manque d'attention des ACD dans le remplissage des formulaires de contrôle du dopage et leur vérification. Des éléments pouvaient manquer (à une occasion, toute la section d'identification d'un sportif). Le sexe de certains sportifs n'était pas mentionné, parfois les deux sexes étaient cochés, certains n'avaient pas de date de naissance. Dans de nombreux cas, l'information était tout simplement illisible. Souvent, les ACD oubliaient de signer le formulaire. D'autres éléments pouvaient être incohérents (par exemple : heures enregistrées sur le formulaire, volumes consignés comparés aux volumes dans les deux bouteilles, signatures à de mauvais endroits).

En outre, le laboratoire de Tunis n'a pas pu analyser certains échantillons parce que les volumes reçus étaient inadéquats (parfois dans l'échantillon A, parfois dans la bouteille B). Et selon le propre rapport du comité médical, le labo n'a pas analysé 8 des échantillons reçus du fait de la variété des irrégularités (A et B présentant des aspects différents, etc.). Les OI ont plusieurs fois signalé aux réunions quotidiennes qu'ils s'inquiétaient de ce que la révélation de telles irrégularités puisse mettre en doute la possibilité de poursuivre de manière réaliste une violation de règle antidopage potentielle au cas où un résultat d'analyse anormal serait décelé par le laboratoire en relation avec de telles données. Toutefois, les 3 RAA qui ont été renvoyés durant la période des Jeux provenaient de l'haltérophilie (2) et de la natation, sports pour lesquels les OI ont déjà signalé la compétence des ACD concernés.

Il est inévitable dans ce genre de rapport que « ce qui s'est mal passé » tend à recevoir plus d'attention que « ce qui s'est bien passé », c'est regrettable, néanmoins les OI auraient aimé pouvoir observer et enregistrer un meilleur niveau d'amélioration dans ce secteur au fur et à mesure du déroulement des Jeux.

3.6 TRANSPORT/CHAÎNE DE SÉCURITÉ

Les OI apprécient donc de pouvoir noter que les dispositions prises pour sécuriser l'intégrité des échantillons entre le contrôle du dopage proprement dit et leur arrivée au laboratoire de Tunis (par coursier individuel) et de Paris (par DHL) avaient été bien pensées, correctement mises en place et qu'elles se sont révélées aussi efficaces que le permettaient les circonstances (il n'y a qu'un seul vol quotidien entre les deux villes nord-africaines). Les formulaires de transport étaient méticuleusement préparés et vérifiés par le CAD au poste de contrôle du dopage principal, chaque jour avant que le coursier emporte les échantillons aux laboratoires.

3.7 RÉSULTATS DE LABORATOIRES

L'observation des laboratoires ne faisait pas partie de la mission d'audit/OI. Certains problèmes techniques ont eu pour effet qu'au début des Jeux le bureau n'a pas pu avoir accès en temps réel aux rendus des analyses. Ils ont commencé à arriver après une semaine. Le délai d'obtention convenu était de 48 heures (et de 72 heures pour les échantillons d'EPO). En fait avec les 24 heures supplémentaires requises pour transporter les échantillons depuis les postes de contrôle du dopage au laboratoire, cela signifiait en pratique 72 heures et ceci a été respecté (un échantillon a demandé 96 heures et un autre 120, les deux étaient des RAA). Il semble qu'un échantillon n'ait pas été du tout rapporté. Un suivi auprès du laboratoire serait approprié, le résultat devant être communiqué à l'équipe d'OI.

3.8 GESTION DES RÉSULTATS

Sur les 3 RAA reçus quand la mission audit/OI était opérationnelle, 2 d'entre eux (tous les deux reçus le 20 juillet) ont été traités le 21 juillet. La réunion de vérification et celle de la commission de discipline le même soir ont été observées et les procédures ont été suivies conformément aux diverses dispositions des Règles antidopage en vigueur à ces Jeux. Des sanctions de Jeux appropriées ont été imposées par le directeur général du COJA, aucun des deux cas n'a été soumis au comité exécutif du COJA. La FI concernée a été informée et il lui a été demandé de prendre des sanctions à plus long terme. La vérification dans le troisième cas a été réalisée le matin du 23 juillet (dernier jour des Jeux), avec une réunion du comité de discipline prévu à 11 heures le 24 juillet, alors que le bureau des OI avait déjà fermé.

Si le délai de 24 heures pour traiter ces cas a été dépassé (voir annexe sur cette question), ceci ne peut qu'avoir été au bénéfice des sportifs et ne peut donc être retenu comme un écart significatif par rapport aux Règles.

Six autres RAA ont été rapportés après la fin des Jeux, ce qui porte à neuf leur nombre total. L'un des RAA a été classé sur la base d'une AUT accordée et l'un d'entre eux était un T/E élevé. Le rapport du comité médical précise les sports, les pays et les substances concernées.

4. ÉVALUATION D'ENSEMBLE

Étant donné les diverses contraintes auxquelles le programme était assujéti durant ces 9^{es} Jeux Africains, il peut être considéré comme un succès. Les conditions idéales n'existant pas, il ne peut être jugé en fonction de celles-ci et il ne fait pas de doute qu'elles continueront d'être inapplicables à la prochaine édition de ces Jeux.

Il est indubitable également que certains aspects ont été plus efficaces que d'autres. La planification, la préparation, la capacité d'adaptation sont toutes dignes d'éloges. La chaîne de sécurité a été respectée et les différentes étapes de la gestion des résultats ont été bien exécutées. Le système des AUT a échoué, même s'il est possible que les décisions prises aient été les bonnes. C'est principalement dans la dernière longueur aux postes de contrôle que les OI ont observé des incohérences et des déviations par rapport aux standards acceptés. Certaines de ces déviations ne peuvent malheureusement pas être qualifiées de « déviations mineures ». Toutefois l'expérience de ces Jeux a pour aspect positif que le programme national antidopage et les ACD en particulier ont bénéficié d'une formation réelle sur le terrain et ceci ne peut qu'améliorer la qualité et le contrôle qualité de ce programme. Nous concluons en espérant que l'Algérie partagera son expérience avec ses partenaires africains, notamment dans la préparation des prochains Jeux Africains (Lusaka, Zambie, 2011).

5. BUREAU DE L'AUDIT/OI

À leur réunion matinale journalière, les OI² rendaient compte de leurs observations de la journée précédente et discutaient les points qu'ils considéraient nécessaires d'aborder à la réunion journalière à 11 heures du chef de l'équipe avec le CAD. Un « rapport journalier » était rédigé (12 pour le CAD et 2 pour le CAUT), qui était ensuite discuté oralement. Ces réunions permettaient également aux OI d'être informés des éventuels changements apportés au programme antidopage et de poser des questions. La réception accordée aux rapports quotidiens, même lorsqu'ils contenaient davantage de mauvaises nouvelles que de bonnes, était très constructive et ouverte d'esprit. Les membres du CAD passaient par téléphone les

² L'équipe des OI se composait de George Walker (GBR), chef d'équipe, Pirjo Krouvila (FIN) et du Dr Hans Cooman (BEL). Leurs observations ont bénéficié du soutien et de la gestion extrêmement compétente de Natalie Grenier du siège de l'AMA. Nous tenons absolument ici à reconnaître son efficacité dévouée dans l'excellente préparation et organisation de cette mission.

nouvelles directives aux ACD de service ce jour là. Un membre du CAD était souvent présent pour superviser un poste de contrôle chargé.

Néanmoins, les OI n'ont pas eu connaissance d'un quelconque système structuré de transmission des nouvelles directives aux ACD. Ceux-ci étaient tenus de renvoyer un rapport quotidien de leur poste de contrôle : cette voie utile pour obtenir les réactions n'a pas été entièrement exploitée, puisque les quelques commentaires formulés se limitaient dans presque tous les cas à des points techniques.

Il arrivait que les OI conseillent le superviseur/ACD d'un poste de contrôle sur des problèmes potentiels avant que le poste ne débute les procédures de prélèvement des échantillons (ces avis ont été donnés sur le positionnement du témoin, la présence de mineurs à l'épreuve considérée, et la tâche des escortes). Les OI n'intervenaient pas une fois que la procédure de contrôle avait commencé, même si un ACD demandait des conseils sur un sujet particulier.

L'absence d'un système de transmission des informations aux ACD a eu plus généralement une conséquence supplémentaire : un certain nombre des questions soulevées dans le rapport journalier des OI au CAD ont été répétées à plusieurs reprises (par exemple : quantité pour les bouteilles, procédures pour les échantillons dilués, remplissage des formulaires).

Notre expérience à ces Jeux Africains nous conduit à recommander que le CAD du prochain comité d'organisation dispose d'une structure permettant la transmission des informations à tous les ACD et escortes. Enfin, il est impératif que le comité d'organisation des Jeux Africains informe le CAD et le chef de l'équipe des OI de tout changement de programme dans les délais opportuns.

6. SUGGESTIONS/RECOMMANDATIONS

Cette section de notre rapport est consacrée aux prochains Jeux en 2011. Le cadre de travail du COJA des 9^{es} Jeux aura probablement été dissous à l'heure où paraîtra ce rapport. Pour autant que les OI le sachent, la seule continuité entre les comités d'organisation de ces Jeux est celle fournie par le Conseil suprême des sports en Afrique.

Le sport en Afrique est dans une situation d'évolution politique constante et les suggestions et recommandations contenues dans ce rapport devraient être lues dans un contexte de changement (par exemple, des discussions ont cours sur le rôle éventuel de l'Association des Comités nationaux olympiques africains dans les Jeux Africains). La coopération internationale est un devoir pour ce continent, aussi bien au sein même du continent qu'en dehors à un niveau plus large. Enfin il est à ce stade (septembre 2007) raisonnable de présumer que la Zambie, hôte de la prochaine édition, sera confrontée à un plus grand défi encore avec le programme antidopage des 10^{es} Jeux Africains, que l'Algérie pour ces 9^{es} Jeux.

Néanmoins, l'AMA est déjà en position d'aider à l'application des recommandations. Aussi bien le siège que son bureau régional en Afrique, bien entendu, sont tous les deux actifs et progressent : en supervisant le programme des séminaires pour l'éducation ou, plus concrètement, la création dans la zone régionale 5 de l'une des premières Organisations régionales antidopage (ORAD) d'Afrique qui devrait être opérationnelle à la fin 2007. L'ORAD concerne la zone qui comprend la Zambie.

L'une des principales recommandations porte sur le secteur d'aide et assistance avant les Jeux.

À l'intention du comité d'organisation des prochains Jeux et de son CAD, l'AMA peut aider en dispensant des conseils sur les bonnes pratiques à tout le moins dans les secteurs suivants :

- Structures

- Règles
- Système des AUT
- Modèles de gestion des résultats des analyses

Dans ce contexte de conseils avant les Jeux, il serait également utile dans le cas où la présence d'une équipe d'audit/OI serait envisagée que le chef de cette équipe puisse rencontrer le comité d'organisation et le comité antidopage trois à quatre semaines avant le début de la manifestation afin de s'assurer que les préparations se déroulent convenablement et donner des conseils le cas échéant.

Deuxièmement, l'AMA peut fournir une aide pratique en développant capacités et compétences.

Le but ici est de compléter les éléments du cadre juridique mentionné ci-dessus en offrant des possibilités de formation et d'expérience en temps réel aux :

- ACD
- Escortes

(Par exemple, en tirant parti des compétitions internationales dans la région et en y envoyant les ACD et les escortes potentiels en tant qu'officiels ou observateurs, en recherchant un partenariat avec les comités d'organisation des championnats des FI en Afrique ou dans la zone concernée avec le même objectif, afin de disposer pour 2011 de suffisamment d'ACD accrédités et d'escortes formées dans les ORAD ou les FI pour ces Jeux). L'AMA pourrait également encourager le COJA à ce que les 10^{es} Jeux utilisent certains des ACD expérimentés d'autres pays africains.

Des principes identiques mais avec des méthodes différentes peuvent être appliqués pour obtenir l'expérience nécessaire en ce qui concerne :

- Les AUT
- La planification, la préparation et l'organisation des PCD pour les Jeux

Le matériel de l'AMA déjà existant comme les malles éducatives sur la préparation du contrôle du dopage et autres destinées aux sportifs, entraîneurs, officiels, ACD, etc. pourrait être largement distribué dans la zone régionale auparavant et des copies plastifiées pourraient être affichées dans les salles d'attente, des listes de vérification pourraient être élaborées à l'intention des responsables de postes de contrôle du dopage et des ACD, etc.

Il ne fait pas de doute que ces recommandations impliquent un surcroît de travail substantiel pour l'AMA, le bureau régional et l'ORAD, mais nous sommes convaincus que cela va dans le sens des priorités actuelles et qu'il ne s'agit en fait que d'une demande d'accélération et de renforcement, en vue d'un objectif précis et sur un laps de temps déterminé.

ANNEXE 1 :

Comparaison des règles antidopage pour ces Jeux avec les observations sur leur application

Le COJA a publié une brochure pour ces 9^{es} Jeux Africains intitulée « Règles Antidopage/Anti-doping Rules ».

Quelques différences ont été constatées entre le texte et la pratique telle que le bureau des OI a pu l'observer. Dans la plupart des cas, elles ont été mentionnées dans l'un ou l'autre des rapports journaliers soumis par l'équipe d'audit/OI au sous-comité antidopage (CAD). Il a été tenu compte de certaines autres sur place lorsqu'elles survenaient.

Article 5.5.1

Disposition pour les contrôles inopinés sans avertissement préalable

Le CAD du COJA a envisagé de faire appel à cette disposition pour :

- 1) Le tir (là où il n'y avait aucune possibilité d'installer un PCD), à l'issue des épreuves de médailles d'or, mais les OI n'ont pu obtenir d'informations du CAD quant à l'application effective de cette disposition;
- 2) Le judo, lorsque durant la première soirée deux notifications ont échoué. Les sportifs concernés ont été identifiés, mais cela n'a pas dépassé le stade des intentions car lorsque l'identité des sportifs en question a été connue, ils avaient déjà quitté le village;
- 3) L'haltérophilie, lorsque le CAD a considéré que des circonstances suspectes justifiaient le prélèvement d'un deuxième échantillon sur un sportif, mais celui-ci n'a pas été retrouvé.

Article 5.3 *Standards de contrôle du dopage*

Les remarques qui relèvent de cette section sont formulées en annexe 3

Article 5.5 *Choix des sportifs à contrôler*

5.5.1.2.2 Sports d'équipes : le basket-ball, handball et volley-ball n'ont été contrôlés que lors de leurs finales respectives. Le football a été également contrôlé lors des demi-finales.

5.5.1.2.3 Records du monde : un record du monde en athlétisme des handicapés a été établi. Aucun contrôle du dopage n'était en place pour les disciplines paralympiques à ces Jeux. Aucun contrôle antidopage ultérieur n'a été réalisé sur le sportif concerné.

Article 7.2.12 *Délais (pour les procédures disciplinaires)*

Le délai de 24 heures n'a pas été respecté. Toutefois, il n'était pas très clair à partir des règles de savoir à quel moment débutaient les 24 heures (à la réception du rapport de RAA provenant du laboratoire ou bien à partir de la notification du sportif ?).

Voir le paragraphe 3.8 du rapport principal.

ANNEXE 2 :

Critères relatifs aux Standards internationaux de contrôle (SIC).

6.2.b Présence d'un interprète pendant la phase de prélèvement des échantillons

Ce droit a été refusé par l'ACD à deux occasions auxquelles les OI étaient présents.

6.3.3 Critères pour le poste de contrôle du dopage

Pour les raisons expliquées dans le corps de ce rapport (paragraphe 3.2), il était tout simplement impossible à la plupart des PCD de respecter les critères en terme d'espace et de volume. Toutefois, si la superficie de l'espace n'était pas assurée dans certains cas, les principes d'espaces séparés, d'équipement, etc. étaient respectés.

Annexe F

Voir rapport principal et ci-après annexe 3.

ANNEXE 3 :

Procédures techniques

1. Généralités

Aucun échantillon de sang n'a été prélevé durant ces Jeux.

Capacité de traitement des laboratoires : dans les faits, les résultats d'analyse des échantillons étaient envoyés dans les 72/96 heures (dans un cas après 120 heures), car de nombreux échantillons restaient en Algérie durant 24 heures avant d'être transportés par courrier aérien quotidien à Tunis. Un délai de 72 heures avait été convenu pour le retour des résultats (c'est-à-dire, 96 heures minimum).

4. AUT

Voir le rapport principal.

5.1.1

Les sites n'avaient pas tous leur propre Poste de contrôle du dopage attribué : tir (aucune structure permanente disponible, l'installation mobile n'avait pas été réalisée); tennis (le PCD dans la Coupole à proximité devait être utilisé); certains stades de football (ont fait appel au PCD d'un site proche).

Téléphones mobiles : nombre d'ACD avaient les conduites les plus répréhensibles laissant sonner les leurs ou les utilisant en salle de prélèvement. Parfois leur usage était utile pour remplir la section des médicaments du formulaire de contrôle du dopage, que ce soit le sportif, l'entraîneur ou le représentant du sportif, pour consulter des informations sur les médicaments contenues dans la mémoire de l'appareil ou pour permettre à un sportif sans représentant de demander ces informations au médecin d'équipe.

5.2 Sélection

Voir à la Règle 5.5 ci-dessus.

5.3 Notification

Spécialistes linguistiques : les sportifs parlant arabe ou français n'ont rencontré aucune difficulté à ces Jeux. La plus grande partie du personnel de contrôle du dopage avait des notions d'anglais de base, mais certains sportifs anglophones ont rencontré des difficultés et il n'y avait pas de spécialistes linguistiques de service. Les sportifs ne parlant aucune de ces trois langues ont éprouvé de réelles difficultés.

Les escortes procédaient habituellement à la notification correctement. Toutefois, le soin apporté à remplir les trois cases des heures sur le formulaire variait énormément. Il a été demandé à certains sportifs de se présenter au PCD avant l'heure indiquée sur le formulaire, ou 2, 10, 15 ou 30 minutes plus tard. Pareillement, l'heure indiquée pour se présenter montrait un manque d'attention. Sur de nombreux formulaires vérifiés par les OI et lorsque le sportif s'est présenté après l'heure stipulée (ce qui est souvent arrivé, et à une occasion avec 97 minutes de retard) aucune raison n'a été donnée que ce soit sur la notification ou sur le formulaire de contrôle du dopage. Un certain nombre de ces arrivées tardives étaient probablement dues aux cérémonies de remise de médailles. Il est absolument impossible de constater à partir de la documentation si les retards de présentation faisaient partie des exceptions reconnues par le Standard international.

5.4 Présentation au PCD

Pour les heures de présentation voir le paragraphe ci-dessus.

Au cours de la première moitié des Jeux, les OI ont observé à plusieurs reprises que l'ACD n'autorisait pas le sportif à quitter le PCD, alors même que le Standard international le permet, y compris pour les cérémonies de remise des médailles.

Il était physiquement impossible d'enregistrer le sportif avant son entrée dans la salle d'attente dans la grande majorité des postes de contrôle du dopage.

5.5 Procédure

« Un sportif à la fois » dans la salle de procédure n'était souvent pas possible du fait de l'exiguïté des locaux du PCD et parce qu'un sportif dans la file d'attente avait besoin de se procurer un récipient rapidement tandis qu'un autre était en cours de procédure.

La manière dont les procédures concernant « le volume minimum d'urine » étaient respectées variait grandement d'un PCD à l'autre. Parfois, en dépit de la quantité d'urine fournie par le sportif, l'ACD lui demandait seulement de verser le volume minimum requis (et, parfois, moins que cela, empêchant ainsi le laboratoire de pratiquer l'analyse) dans les deux bouteilles, entraînant ainsi le rejet d'urine utile. Parfois, même quand plus du minimum était versé dans la bouteille A, la bouteille B demeurait au minimum et le reste était jeté. Ceci a été porté à l'attention du CAD par le rapport journalier d'audit/OI au début des Jeux et, bien que des améliorations aient été constatées, les procédures techniques correspondantes n'ont pas été respectées de manière consistante.

Souvent le résidu d'urine subsistant dans le récipient n'était pas jeté à la vue du sportif mais après son départ.

L'usage de réfractomètre n'a été observé dans aucun poste de contrôle du dopage. Des languettes de mesure ont été utilisées et certains ACD n'étaient pas toujours capables de lire les valeurs indiquées. Assez souvent le sportif était encouragé à participer et à approuver les données constatées.

Le représentant du sportif ou l'escorte a parfois manié l'équipement de prélèvement de l'échantillon sans que cela soit mentionné sur le formulaire de contrôle du dopage.

Quelques personnes non autorisées ont été parfois admises dans les PCD.

Mineurs : Plusieurs épreuves à ces Jeux (et notamment, en voile) ont présenté des concurrents mineurs. Ils étaient généralement accompagnés de leur représentant. Néanmoins, dans la plupart des cas où les OI avaient connaissance de l'âge du sportif, c'est au mineur qu'il a été demandé de signer le formulaire antidopage et non à son représentant.

5.6.6 Échantillon supplémentaire requis

À une occasion, l'ACD a détruit le premier échantillon dilué et demandé un deuxième échantillon. Les deux échantillons n'ont donc pas été « envoyés au laboratoire pour analyse ». À plusieurs reprises une gravité spécifique de moins de 1005 a été consignée sur le formulaire de contrôle du dopage (et en fait deux fois à 1000), mais aucun échantillon supplémentaire n'a été prélevé.